

EMBARGO - MERCI DE NE PAS PUBLIER AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2010 - 14h00

Dossier de presse

IRISNET 2 : LE FUTUR RÉSEAU FIBRES OPTIQUES RÉGIONAL BIENTÔT SOUMIS À MARCHÉ PUBLIC

BRUXELLES - 28 SEPTEMBRE 2010. En 2012, la Région de Bruxelles-Capitale disposera d'un Next Generation Network (NGN) composé de 13 boucles comportant 72 fibres optiques, de plus de 200 km de long. Consacré au transport data, à la téléphonie fixe et aux services à valeur ajoutée, il bénéficiera d'une bande passante quasi illimitée. Ce réseau sera géré par une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) associant la Région, un partenaire privé gestionnaire opérationnel et les institutions bruxelloises utilisatrices de ce réseau. Le partenaire privé sera sélectionné dans le cadre d'une procédure internationale de marché public qui sera lancée en décembre 2010.

La SCRL créée à la suite du marché public IRISnet 2 disposera d'un réseau de plus de 200 km, constitué de 13 boucles comportant 72 fibres optiques, dont l'acquisition se fera via l'apport en capital de la Région dans la SCRL. La configuration du réseau permettra la connexion « fiber to the office » aux institutions qu'il desservira. La largeur de bande offrira la plus grande flexibilité quant à la localisation des serveurs, des applications et des services. Le réseau supportera à ce titre le cloud computing et constituera le vecteur par excellence des politiques de Green IT, par exemple à travers la mutualisation des infrastructures au sein d'un Data center régional.

La mission du partenaire privé d'IRISnet 2

Le partenaire privé désigné par le marché public pour le lot 1 aura la responsabilité d'opérer le réseau au sein de la SCRL. Ses missions s'étendront notamment à l'exploitation et à la maintenance du réseau, ainsi qu'à la fourniture et à la facturation des services. La Région est à la recherche d'un opérateur télécom, d'un intégrateur de services ou de tout partenaire qui sera sélectionné entre autres sur la base de sa connaissance métier dans le domaine des télécoms, des garanties qu'il offrira au niveau de la qualité des services et de sa tarification concurrentielle. Ce partenariat s'étendra sur une période de maximale 10 ans.

Un lot séparé pour la téléphonie mobile

Le lot 2 du marché portera sur la téléphonie mobile (voix et data). Il sera attribué en parallèle au lot 1, pour une période de 3 ans, prolongeable éventuellement de 2 ans. Cette durée plus réduite a été privilégiée afin de bénéficier de meilleurs tarifs pour les usagers et d'épouser avec plus de souplesse les évolutions technologiques de la téléphonie mobile, en particulier sur le plan de la convergence.



IRISnet, une infrastructure en développement depuis 2001

En 1998, la Région de Bruxelles-Capitale a fait le choix novateur de la fibre optique pour se doter d'un réseau de télécommunications. Baptisé IRISnet, le réseau a été officiellement inauguré le 6 mars 2001. Le 26 avril dernier, la ministre de l'Informatique a annoncé le prolongement de l'Association momentanée France Télécom (Mobistar) - Belgacom (Telindus) exploitante d'IRISnet jusqu'en 2012.

Dans l'intervalle, ces deux opérateurs devront mettre à niveau le réseau fibres optique d'IRISnet. Près de 190 sites (hôpitaux, écoles, autorités régionales, communes, CPAS, organismes d'intérêt public...) seront reliés à cette infrastructure « future proof » qui sera intégrée dans la future société coopérative à responsabilité limitée chargée de la gestion opérationnelle d'IRISnet 2 et qui prendra le relais de l'Association momentanée.

Contacts presse

Centre d'Informatique pour
la Région Bruxelloise
Tony DE COUX
Tél. : 0499 96 64 59
tdecoux@cirb.irisnet.be

Cabinet de la ministre régionale
en charge de l'Informatique
Philippe VANSTAPEL
Tél. : 0499 58 89 22
pvanstapel@grouwels.irisnet.be